

Communiqué de presse

Juillet 2024

Choix des vêtements de travail et des aspirateurs : la CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP publient deux guides de choix pour les serruriers métalliers

La CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP publient deux nouveaux guides de choix à destination des serruriers métalliers. Le premier se penche sur les aspirateurs dédiés au nettoyage des ateliers et des chantiers, le second se focalise sur les vêtements et les équipements de protection individuelle. Tous deux issus de travaux menés à la suite d'une étude réalisée par l'OPPBTP, en partenariat avec la CAPEB, l'IRIS-ST et les services de santé au Travail (l'ASTBTP13, le Pôle Santé Travail Pyrénées Orientales et le SPSTI GAS BTP), ils poursuivent le même objectif d'aider les professionnels à s'orienter vers les matériels et équipements les mieux adaptés. Pratiques et synthétiques, ces guides sont des outils pour améliorer la sécurité et les conditions de travail d'une profession exposée à de nombreux risques. Ils complètent la publication précédente du guide de choix des protections anti-bruit en atelier de serrurerie-métallerie.

Des travaux menés à la suite d'une étude métier sur les serruriers métalliers

Les métiers de la Métallerie et Vitrage de la CAPEB, l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST), les services de santé au travail et l'OPPBTP ont signé un partenariat pour mener une étude sur les conditions de travail des serruriers-métalliers en atelier. Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'ergonomes et de préventeurs, auprès d'entreprises de serrurerie-métallerie volontaires et adhérentes à la CAPEB dans trois régions de France, selon une méthode adaptée d'analyse et d'évaluation des conditions de travail (MAECT). Elle a notamment mis en évidence des points de vigilance sur les pratiques en matière de vêtements de travail et leur entretien, de port des équipements de protection individuelle et de nettoyage des ateliers de serrurerie métallerie.

Deux guides pour partager les bonnes pratiques



Concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle que ce soit en termes de protection contre les niveaux de bruit, de variations de température dans des ateliers globalement peu isolés, de risques liés aux opérations de soudure ou de meulage, mais aussi de nettoyage des vêtements, la sélection des équipements appropriés est cruciale. Elle constitue un axe important pour améliorer la sécurité et les conditions de travail.

Concernant les aspirateurs, les observations ont montré que si les ateliers sont propres dans l'ensemble, modifier certaines pratiques actuelles – emploi de la soufflette et du balai, par exemple – conduirait à diminuer l'exposition des opérateurs aux poussières et aux particules redispersées dans l'air. L'utilisation de l'aspiration au moyen d'aspirateurs industriels adaptés apporte de réels bénéfices en la matière.

Des pistes pour généraliser l'usage d'équipements adaptés

Ainsi, **concernant les vêtements de travail et les équipements de protection individuelle**, il convient de s'interroger lors du choix, sur les situations de travail, en intérieur ou extérieur, et sur les risques associés auxquels sont exposés les professionnels, afin de déterminer les caractéristiques des équipements adaptés. En complément, la prise en considération de critères de choix en lien avec le confort et la facilité d'entretien permet d'améliorer les conditions de travail et favorise leur port.



Concernant les aspirateurs, il convient de prendre en considération le lieu d'utilisation, atelier ou chantier, les travaux réalisés afin de sélectionner le bon matériel et les composants et accessoires associés, comme le filtre et le sac. Le guide propose un cheminement en quatre étapes pour choisir l'appareil le plus adapté, selon les polluants qui sont à aspirer, le mode d'aspiration, le débit d'air et la dépression nécessaires, ou encore le type d'atelier ou de chantier. Il existe trois classes de matériels d'aspiration, en fonction de leur performance

de filtration : L, M, H. En ateliers et dans les situations courantes, les serruriers-métalliers ont généralement recours aux classes L et M.

À noter que le guide évoque également l'importance de la maintenance et de l'entretien du matériel et de ses accessoires et donne des indications aux entreprises. Il détaille enfin les caractéristiques de quatre modèles expérimentés par des entreprises, et précise les avantages, les inconvénients et les pistes d'amélioration possibles qu'elles ont exprimés.

Des recommandations pour la prise de décision

Ces deux guides ont pour vocation de présenter des recommandations afin d'orienter les entreprises et éclairer leurs choix. Ils ne présentent aucun caractère d'obligation. L'employeur trouvera cependant dans ces guides diverses options adaptées selon les impératifs et exigences qu'il aura préalablement évalués, lui permettant de réaliser les choix adaptés à ses besoins en intégrant la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail pour ses salariés.

« Le guide de choix des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle des serruriers métalliers » est disponible [ici](#).

« Le Guide de choix aspirateurs pour les ateliers de serrurerie métallerie » est disponible [ici](#).

« Protections anti-bruit en atelier de serrurerie-métallerie - Guide de choix » est disponible [ici](#).

A propos de la CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises).

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont

*375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises

* 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur

- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment

- pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du Bâtiment

* L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

Contacts presse CAPEB :

Agence Hopscotch : Alice Augeraud – tél : 01 58 65 00 54 – augeraud@hopscotch.fr

Pour le Broadcast : Alexia Poupard – tél : +33 6 68 51 86 87 – apoupard@hopscotch.fr

A propos d'IRIS-ST

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

À propos de l'OPPBT

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBT est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBT s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 384 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBT accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBT propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBT assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBT accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBT et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBT sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Anaëlle Djadjo • a.djadjo@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54
Timothee.boyrivent@oppbtp.fr